



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPIR

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Commune de Coustouges, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Président.

La convocation a été transmise par voie dématérialisée le 16 mai 2025.

Etaient présents (25) :

- **Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda** : MMES Marie COSTA, Michelle DUNYACH, MM Richard COLL, Frédéric DEPERROIS, Jean-Victor HERETE, Alain LLAURENSY.
- **Conseillers d'Arles sur Tech** : MM Jean-Marie CORCOY, Jérôme MOLAS, David PLANAS, Jean-Louis VIRGILI, André XIFFRE.
- **Conseiller de Corsavy** : M. Antoine CHRYSOSTOME.
- **Conseiller de Coustouges** : M. Michel ANRIGO.
- **Conseiller de La Bastide** : M. Daniel BAUX
- **Conseiller de Lamanère** : -
- **Conseiller de Le Tech** : M. Guillaume CERVANTES.
- **Conseiller de Montbolo** : MME Martine PADROSA, suppléante
- **Conseiller de Montferrer** : M. Jean-Marie GOURGUES.
- **Conseillers de Prats-de-Mollo-La Preste** : MME Jeanne MAISON, M. Claude FERRER.
- **Conseillers de Saint Laurent de Cerdans** : MME Marie-Madeleine SAN JUAN et MM Yves BENASSIS, Louis CASEILLES.
- **Conseiller de Saint Marsal** : M. Guy METIVIER.
- **Conseiller de Serralongue** : M. Philippe JUANOLA.
- **Conseiller de Taulis** : MME Martine MAUGUIN.

Absents excusés (5) MMES Catherine BARNEDES, Simone BERIO, Gisèle JUANOLE, Jocelyne RIBUIGENT, Magali YOVANOVITH.

Pouvoirs (5) : MMES Martine BONASTRE (procuration à Daniel BAUX), Anne-Marie GRAVE, Danielle HERBAIN (procuration à Marie COSTA), MM Bernard REMEDI (procuration à Jeanne MAISON), Alexandre REYNAL (procuration à Louis CASEILLES).

Soit 25 membres présents sur un effectif de 35, le quorum est atteint.

Monsieur David PLANAS est élu secrétaire de séance.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Service National Universel (SNU) – Remboursement de frais de déplacement exposés par les personnes bénévoles

Monsieur le Président indique que lors de séjours SNU, des ateliers ou des activités peuvent être animés par des personnes bénévoles.

De ce fait, ces personnes peuvent être amenées à exposer des frais de déplacement (repas, transports et hébergement) pour se rendre sur le lieu du stage SNU ou en cours de stage SNU.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire d'autoriser le remboursement au réel, sur présentation de justificatifs, des frais de déplacement (repas, transports et hébergement) exposés par ces personnes bénévoles.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Votes pour : 30 dont 5 pouvoirs

Votes contre : 0

Abstentions : 0

- **AUTORISE** le remboursement au réel, sur présentation de justificatifs, des frais de déplacement (repas, transports et hébergement) exposés par les personnes bénévoles, qui interviennent pour l'animation des stages du Service National Universel, pour se rendre sur le lieu du stage SNU ou en cours de stage SNU ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. »

Certifié exécutoire après :

Transmission en Préfecture le :

Publié sur le site internet :

Le secrétaire de séance

David PLANAS

Fait à Arles sur Tech, le 22 mai 2025,

Le Président

Claude FERRER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité décisionnaire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier, par courrier (TA MONTPELLIER 6 rue Pitot-34000 Montpellier) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telrecours.fr, et ce dans le même délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.